

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20241104-CM_2024_11_61-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le quatre novembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 31 octobre 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. MARTICORENA Jean-Claude, Mme GATET Fanny, M. LEICHER Jean-Luc, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 61

OBJET : BUDGET - REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE FRAIS DE MADAME BIEUVELET, ENSEIGNANTE, POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

NOTE DE SYNTHÈSE

Madame BIEUVELET, dans le cadre de ses fonctions d'enseignante, a procédé à l'achat de matériel pédagogique nécessaire à la bonne conduite de ses enseignements sur ses fonds personnels. Les dépenses engagées s'élèvent à 89,01 €.

Un budget étant alloué à l'équipe pédagogique pour l'achat de matériel, Madame la Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de cette somme de 89,01€ à Madame BIEUVELET.

Cette dépense s'inscrit dans le cadre de la somme allouée par la Commune à chaque enfant scolarisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 16 VOIX POUR ET UN NON-VOTANT (Mme BIEUVELET)

APPROUVE le remboursement de la somme de 89,01 € en faveur de Madame BIEUVELET,

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal 2024 sur le compte 6067,

DIT que Madame BIEUVELET devra fournir les justificatifs de cette dépense,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 5 novembre 2024.

Mme la Maire,

Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le : **05/11/24**

- après télétransmission électronique le : **05/11/24**

- et mise en ligne sur le site de la Commune le : **07/11/24**